



LES MOUETTES CRAPAHUTEUSES

(Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre)

INFORMATIONS ADHESIONS SAISON 2022-2023

Bonjour à toutes et à tous

C'est avec plaisir que nous vous adressons au nom du Conseil d'Administration, les documents pour le lancement de la saison sportive 2022-2023 au titre de la randonnée pédestre et de la marche aquatique. Vous trouverez donc en fichiers joints :

1- Pour les Mouettes déjà inscrites à l'association en 2021-2022 :

- Le bulletin de renouvellement d'adhésion à la Randonnée pédestre 2022-2023 :
42€ pour l'année, remplir et nous retourner le document n°2.
- Le bulletin de renouvellement d'adhésion à la Marche aquatique 2022-2023 :
72€ pour l'année, remplir et nous retourner le document n°3. (42€ + 30€)

Pour l'activité choisie, Les demandes de renouvellement d'adhésion doivent être obligatoirement accompagnées :

1- D'un chèque de règlement à l'ordre des « Mouettes Crapahuteuses ».

2- D'un certificat médical :

a) Si celui que vous nous avez remis précédemment a plus de 3 ans dans la saison en cours.

Ou

b) Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions du questionnaire santé, **document n°6.**
(ce document ne doit pas nous être retourné)

2- De l'attestation de santé si vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire santé, remplir et nous retourner le document n°7.

3- Pour une première inscription aux Mouettes crapahuteuses 2022-2023 :

- Le bulletin d'adhésion nouvel arrivant 2022-2023 à la Randonnée pédestre : **42€ pour l'année, remplir et nous retourner le document n°4.**
- Le bulletin d'adhésion nouvel arrivant 2022-2023 à la Marche aquatique : **72€ pour l'année, remplir et nous retourner le document n°5.**

Pour l'activité choisie, Les demandes de première inscription doivent être obligatoirement accompagnées :

1- D'un chèque de règlement à l'ordre des « Mouettes Crapahuteuses ».

2- D'un certificat médical (un certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive) de moins d'un an au jour de la prise de licence.

Pour information :

- Pour renouveler votre licence, le questionnaire santé (document n°6) vous permet de savoir si vous devez fournir ou non un certificat médical. (Le document rempli ne doit pas nous être transmis). Seule, l'attestation de santé (document n°7) doit nous être retournée.
- Pour renouveler votre licence, l'attestation de santé pour les pratiquants majeurs (document n°7) est à nous retourner si vous avez répondu NON au questionnaire de santé.
- Si vous pratiquez les deux activités, Randonnée pédestre, et Marche aquatique, **le certificat médical produit devra faire mention de l'aptitude aux deux disciplines.**

Si vous souhaitez pratiquer le Rando challenge ou le longe côte en **compétition**, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition.

Lors d'une compétition, le licencié présente un certificat médical de moins d'un an ou de moins de 3 saisons sportives accompagné des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé, pour les années intermédiaires.

Si vous souhaitez vous abonner au magazine trimestriel **Passion Rando** veuillez à intégrer les **10€** d'abonnement à votre chèque de règlement.

Je vous rappelle que tout dossier incomplet ne permet pas l'enregistrement de la licence.

RAPPEL :

La FFR poursuit la dématérialisation du support licence : Dès la saisie de votre adhésion effectuée par nos soins, vous recevrez du système de gestion de la vie fédérale un mail automatique avec la licence dématérialisée en format PDF que vous pouvez télécharger sur votre téléphone portable ou imprimer.

Je vous invite donc à bien renseigner de façon lisible votre adresse mail sur vos demandes d'inscription.

Vous pourrez également retrouver la licence sur votre compte personnel FFRandonnée. En vous connectant sur : www.ffrandonnee.fr

Mon compte (dans le bandeau en haut)

Accès : N° d'adhérent ou identifiant ou Email

Mot de passe : le plus simple est de remettre le n° de licence

Sélectionner « mon espace licencié »

Puis mes documents à télécharger = votre licence

En cas de difficulté, ou si nous ne disposez pas d'une adresse mail, nous pourrions (Michèle Chapuzet, Claire ou moi-même) à tout moment télécharger les licences afin de vous les remettre.

En cas d'interrogation, vous pouvez nous joindre :

Michèle CHAPUZET : 06 64 84 99 25 michele.chapuzet@gmail.com

Michèle EVENO : 06 15 05 78 36 : eveno.michele@gmail.com

Claire LE DIRAISON : 06 74 18 04 87 lediraisoncl@yahoo.fr

NOUVEAUTES :

→ L'application « Ma Rando » disponible gratuitement sur Apple Store ou Google Play et qui propose plus de 5000 parcours partout en France.

→ Assurances : Le nom de notre courtier change. Il s'appelle désormais Willis Towers Watson (WTW) à la place de Gras Savoye. Mais GROUPAMA reste bien notre assureur fédéral. Donc pas d'incidence pour nous.

EN BREF

→ Sachez que les Mouettes seront présentes au **forum des Associations de Ploemeur**

le samedi 10 septembre de 10h à 18h. Nous comptons sur votre visite.

→ Notre prochaine **Assemblée générale est fixée au 14 octobre 2022.**

Des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement. Mais d'ores et déjà, sachez que des postes d'administrateurs sont à pourvoir au Conseil d'Administration. A toutes fins utiles, vous trouverez une demande de candidature (document n°8) qui n'attend que d'être remplie.

Merci d'adresser votre candidature par courrier à Mouettes Crapahuteuses, chez Michèle Eveno, 5 rue La Fontaine 56270 Ploemeur ou par mail : mouettescrapahuteuses@gmail.com

Bonne lecture à tout le monde et surtout bonne adhésion.

A ce propos, plus vite vous nous adresserez vos adhésions, plus vous nous permettrez une bonne mise en œuvre de cette nouvelle saison sportive. D'avance merci pour cette anticipation qui nous évitera l'engorgement traditionnel du site de la gestion fédérale.

Mouettement vôtre

Pour le Conseil d'Administration
Michèle CHAPUZET et Michèle EVENO